

CEPP et atelier n°2 : Adaptation aux problématiques normandes

⇒ **Objectif général de l'atelier : Echanger sur les problématiques normandes pouvant être source de création de fiches actions à travers des partenariats régionaux**

Nombre de participants : 35 personnes

Durée de l'atelier : 1h30

Animateurs : Maud Blanck et Emmanuel Gsell

1^{ère} question : Selon vous, quelles cultures vous semblent les plus utilisatrices de produits phytosanitaires et pourquoi ?

⇒ Objectif : échanger et prioriser le futur travail de conception des fiches actions autour d'enjeux normands

Les participants à l'atelier ont répondu :

Type de culture	Type de traitement	Bio-agresseurs	Exemples solutions alternatives
LEGUMES (avec PdT)	Désinfection du sol	Nématodes	Thermique, biocontrôle
	Fongicides	Mildiou, Rhizoctone	Biocontrôle
	Insecticides	Mouches et pucerons	
	Herbicides	Plusieurs adventices dont le souchet	Désherbage mécanique
COLZA	Insecticides	Altises	Avancer la date de semis
	Herbicides	Adventices	Couvert associé
CEREALES	Herbicides	Ray-grass et vulpin	
	Insecticides	Pucerons	
	Fongicides	Fusariose et mycotoxines	Biocontrôle, rotation (précédent), variétés tolérantes
LIN fibres	Insecticides	Altises	
	Herbicides	Repousses d'adventices au rouissage (surtout si arrêt glypho)	
FEVEROLE	Insecticides	Bruches	Biocontrôle, infradose sucre
MAIS	Insecticides	Pyrale	Lâchers de Tricho
	Herbicides	Adventices	Désherbage mécanique
Cultures Intermédiaires	Herbicides	Destruction si arrêt du glyphosate	
BETTERAVE	Insecticides	Pucerons (JNO)	Variétés tolérantes ?
ARBORICULTURE	Fongicides	Tavelure	
	Herbicides	Adventices sur rang si arrêt glyphosate	Nouveaux outils désherbage mécanique ?

En résumé :

De nombreuses problématiques rencontrées en Normandie sur grandes cultures mais également sur des cultures plus spécialisées (betterave, pomme de terre,...) voire emblématiques de la région comme le lin ou l'arboriculture cidricole.

Les participants pensent qu'il est nécessaire de réfléchir sur des cultures spécifiques à la Normandie (« qui va créer des fiches actions sur le lin, si ce n'est la Normandie ? » !!!) mais ne pas oublier des cultures plus classiques comme les céréales ou le colza qui eux, peuvent rencontrer des problématiques plus significatives en région (ex : maladies cryptogamiques des céréales intensifiées par le climat normand). « Ne pas attendre que les autres régions fassent toutes les fiches actions dont nous avons besoin ».

2ème question : quelles actions souhaiteriez-vous voir traduire en fiches actions ?

- ⇒ Objectif : détecter des idées existantes de fiches actions qui pourraient se travailler rapidement

Les participants à l'atelier ont répondu :

- Les adjuvants : certains adjuvants permettent d'améliorer l'action/l'efficacité des produits phytosanitaires et donc d'envisager une réduction du nombre de traitements voire une réduction de dose.
Structure ayant cité cette idée : Agri +
- Les purins : la vente de certains purins est désormais permise et des exemples se multiplient comme le purin d'ortie, de prêle,... Ces produits sont commercialisés pour les professionnels mais également les amateurs (jardinerie).
Structure ayant cité cette idée : Agri +
- L'utilisation du binage : certaines bineuses font déjà l'objet d'une fiche action. Cependant cette fiche repose sur l'achat de l'outil et non son utilisation.
Structures ou personnes ayant cité cette idée : M. Chanut, CA14, CA50
- Les outils de désherbage mécanique en légumes : le développement d'outil permettant le désherbage mécanique en parcelles de légumes pousse au développement de nouveaux matériels.
Structure ayant cité cette idée : SILEBAN
- Le défanage des pommes de terre peut s'effectuer mécaniquement pour limiter le recours à des défoliants.
Structure ayant cité cette idée : CA14
- Le conseil (individuel ou collectif) en économie d'intrants : plusieurs éligibles souhaitent valoriser leurs conseils techniques.
Structures ayant cité cette idée : les éligibles présents (les Chambres d'agriculture, le SILEBAN,...).
- Les formations portant sur des techniques de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.
Structures ayant cité cette idée : les éligibles présents

- Les visites, portes-ouvertes, démonstrations techniques de réduction des produits phytosanitaires (ex : Dephy, essais aux champs,...). Structures ayant cité cette idée : les éligibles présents.
- L'usage de semences fermières tolérantes aux maladies : une fiche action vient d'être validée portant sur l'usage de variétés tolérantes aux maladies foliaires ; celle-ci repose sur l'acte d'achat de semences. Les personnes présentes dans la salle pensent que le semis de semences fermières tolérantes après triage à la ferme peut également être valorisé par un CEPP.
- L'introduction dans la rotation d'une culture fourragère pluriannuelle (prairie temporaire, luzerne) permet de faire une rupture sanitaire dans la rotation et perturbe le cycle des adventices.
Cette idée a été partagée par l'ensemble des personnes présentes dans la salle.
- Le semis précoce du colza permet de limiter le risque/les dégâts liés aux altises et peut dans une certaine mesure réduire les adventices.
- Les mélanges de variétés de blé à niveau de tolérance maladies différents dans une même parcelle. Technique déjà pratiquée en Normandie sur près de 8% de la surface en céréales.
- Les outils permettant un meilleur pilotage de l'azote et donc de limiter les excès d'azote qui favorisent la verse des céréales. Ceci permettrait de réduire voire de se passer de régulateurs de croissance.

3ème point abordé : la constitution d'une fiche action

Mme. Blanck rappelle quelques consignes pour bien construire une fiche action. Un cadre est distribué durant l'atelier à chacun qui rappelle les éléments clefs à décrire pour déposer une fiche auprès de la Commission d'évaluation.

Les points 2.1 et 2.1 doivent être détaillés afin de bien comprendre le gain (réduction de phytos) engendré par l'action décrite en comparant les pratiques habituelles et celle préconisée par la fiche.

Le point 2.3 (robustesse de l'action) est également important. Il permet d'évaluer l'adaptabilité de l'action décrite auprès d'une majorité de producteurs et donc de savoir si cette action peut être partagée par le plus grand nombre.

Les points 2.5 et 2.6 demandent une évaluation de la réduction d'usage de phytos engendrée par la mise en place de l'action décrite. Il s'agit de comparer l'IFT avant et après la mise en place de l'action. Un appui scientifique peut alors s'avérer fort utile.

La surface potentielle d'utilisation de la pratique (point 3.1) correspond à la surface de la culture sur laquelle repose l'action. Elle permet de déterminer le gisement potentiel c'est-à-dire de la surface susceptible de bénéficier de l'action décrite. Cependant, l'action peut déjà être mise en œuvre par les producteurs et donc son conseil de mise en œuvre portera réellement son effet que sur des surfaces nouvelles d'où le point 3.2 de la fiche. Plus l'action décrite est en place sur une grande surface, moins son conseil d'application engendrera une réduction d'usage de produit phyto et donc moins la valeur de la fiche sera importante.

